



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°13-2024-123

PUBLIÉ LE 30 MAI 2024

Sommaire

Maison Centrale d ARLES /

13-2024-05-29-00004 - Mme GIMENEZ délégation de signature à jour code pénitentiaire au 29 (1 page)

Page 3

Maison Centrale d ARLES

13-2024-05-29-00004

Mme GIMENEZ délégation de signature à jour
code pénitentiaire au 29

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille

MAISON CENTRALE D'ARLES

À Arles

Le 29 mai 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 26/01/2022 nommant **Monsieur Marc OLLIER** en qualité de chef d'établissement de la **maison centrale d'Arles**.

Le chef de l'établissement de la maison centrale d'Arles

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie GIMENEZ, attachée d'administration à la MC ARLES, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Nathalie GIMENEZ, attachée d'administration, à la maison centrale d'Arles, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de la maison centrale d'Arles dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de la maison centrale d'Arles lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Arles

Le 29 mai 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE
Marc OLLIER